

## **Résolution**

Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

Vu les actions du document « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève » édité par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),

Vu le « Plan d'actions du réseau routier 2015-2018 » édité par le DETA,

Vu le « Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 » édité par le DETA, en particulier la mesure No 1.7 « Pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Route de St-Julien »,

Vu la mesure No 35-15 « Requalification de l'espace-rue sur la route de St-Julien, y.c aménagements pour bus » du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

Vu la mesure No 23 de la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 actuellement en vigueur,

Vu la brochure explicative « Modérer le trafic à l'intérieur des localités » de l'Office fédéral des routes,

Vu la loi H 1 50 « Loi sur le réseau des transports publics »,

Vu l'absence de mesures concrètes pour la route de St-Julien sur territoire de Plan-les-Ouates dans le cadre des « 100 mesures cohérentes et équilibrées » éditées par le DETA,

Vu le chapitre 6.3.3 du Plan directeur communal de Plan-les-Ouates 2009,

Vu l'enquête publique No 5807 relative à la modification de l'accès au chemin des Voirets depuis la route de St-Julien,

Vu la délibération D 72-2017 relative au crédit d'engagement de 707'000 francs pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers,

Vu les réalisations à Granges, Saint-Imier, Soleure, Aarau, Bienne, Köniz, Zurich et bien d'autres villes en Suisse,

Vu les travaux réalisés sur la route de St-Julien durant l'été 2017,

Vu les quartiers denses de part et d'autre de la route de St-Julien,

Vu la dangerosité des carrefours et des traversées de la voie,

Vu l'espace exigu des trottoirs dédiés aux piétons,

Vu la volonté affichée lors des élections 2015 par tous les groupes politiques de la commune d'apaiser la circulation sur la route de St-Julien,

Vu l'exposé des motifs, associé à cette résolution,

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

### **DECIDE**

par 16 oui, 3 non et 5 abstentions

1) De réclamer officiellement un réaménagement de la route de Saint-Julien ;

2) De solliciter à cet effet le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) pour qu'il présente à la Commune de Plan-les-Ouates toutes les mesures envisageables pour la requalification de la route de Saint-Julien, afin d'augmenter la sécurité des différents utilisateurs de cet axe, d'offrir un espace confortable aux piétons et aux cyclistes, d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

*Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri*

*Les socialistes : Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon*

*Vert's libéraux : Jean-Michel Meylan, Catherine Borstcher, Véronique Özazman*

*Parti démocrate-chrétien : Philippe Rochetin, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Isabelle Willimann*

### ***Exposé des motifs***

La commune de Plan-les-Ouates est traversée par une route de grand débit, à savoir la route de Saint-Julien. Celle-ci est une pénétrante en direction de la ville de Genève. Sa domanialité est cantonale. Elle sépare deux quartiers importants de la commune, dotés de nombreux habitants. Nous sommes en présence de ce que l'on nomme, dans les milieux spécialisés, un village-rue.

Les problèmes de la route de Saint-Julien sont discutés depuis plusieurs années. En 2015, certains candidats à l'Exécutif communal ont exprimé leur volonté de « fermer la route de Saint-Julien au trafic pendulaire » et de « discuter sérieusement de requalifier la route de Saint-Julien, qui est le cœur du village historique » (voir Léman Bleu, *Au cœur des communes*, 2<sup>ème</sup> partie, du 14 avril 2015).

Les caractéristiques de cette route posent de nombreux problèmes et aucune amélioration notable ne se fait sentir. En effet, certaines mesures cantonales mises en place visent à fluidifier davantage la circulation routière au détriment des habitants, qui souhaiteraient longer ou traverser la route. Par exemple, les travaux de synchronisation des feux pour pénétrer en ville de Lancy direction Genève, telles que mentionnées dans les « 100 mesures » pour la mobilité cohérente. Ou également, la récente enquête publique proposant d'interdire de tourner à gauche dans le chemin des Voirets depuis la route de Saint-Julien, toujours en direction de la ville de Genève.

Voici six constats problématiques concernant le tronçon de la route de Saint-Julien situé sur le territoire de Plan-les-Ouates. Ceux-ci nécessitent des propositions concrètes d'amélioration de la part des autorités du Canton :

#### *1.) Route de Saint-Julien et sécurité*

La route présente un déficit de sécurité pour les piétons, les cyclistes mais également pour d'autres véhicules motorisés.

De nombreuses rues débouchent sur la route de Saint-Julien avec un manque de visibilité (chemins de la Redoute, du Champ-Bollet, Vachoux, de Riant-Mont, de la Mère-Voie, route des Chevaliers-de-Malte).

Certains tronçons de trottoir ne garantissent pas une sécurité suffisante pour les piétons.

### *2.) Route de Saint-Julien et vitesse*

La route de Saint-Julien a une vitesse limitée à 50 km/h. Pour traverser la localité, elle pourrait être abaissée à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité. La route des Chevaliers-de-Malte est, elle, limitée à 20 km/h et débouche directement sur une route limitée à 50 km/h et non sur une route à 30 km/h.

Une réduction de la vitesse sur la route de Saint-Julien aurait pu être réalisée pour respecter la logique d'une hiérarchie de vitesse entre les différentes voiries.

### *3.) Route de Saint-Julien et circulation cycliste*

L'itinéraire cycliste passant par la route de Saint-Julien a été identifié dans le cadre du projet d'agglomération en tant que pénétrante majeure pour les vélos. Celle-ci doit être améliorée car, à l'heure actuelle, son itinéraire manque de lisibilité et de sécurité : il présente des obstacles majeurs (barrières, carrefours difficiles, etc.) entre le Mail 2000 et la route du Camp.

Lors du traitement de la délibération D 72-2017, nombre d'élus du Conseil municipal ont relevé la nécessité de privilégier la route de Saint-Julien pour réaliser une piste cyclable claire et confortable, en lieu et place de l'utilisation de la « Promenade tordue ». Il est donc nécessaire d'interpeller le canton à ce sujet.

### *4.) Route de Saint-Julien et transports collectifs*

Un bus transite par la route de Saint-Julien, mais il reste régulièrement coincé par la circulation. Il serait opportun d'offrir aux transports publics un espace dédié suffisant, ou du moins de leur donner la priorité sur les autres usagers aux carrefours. En ce sens, une réduction de certaines places de stationnement doit être envisagée. L'actuel conseiller d'Etat en charge du DETA a également rappelé à plusieurs reprises sa forte volonté de mettre en place un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la route de Saint-Julien, précisément pour éviter que les transports en commun ne soient tributaires de la circulation motorisée individuelle.

### *5.) Route de Saint-Julien et espace public (accès aux rez-de-chaussée)*

Les espaces devant les rez-de-chaussée des bâtiments longeant la route de Saint-Julien sont inadéquats et inconfortables : l'accès aux logements et aux arcades commerciales est difficile. Il est donc nécessaire de revoir la route et ses abords comme un « espace public ». L'aspect patrimonial du village historique de Plan-les-Ouates doit également être considéré dans le cadre de la requalification de la route.

### *6.) Route de Saint-Julien et quartiers adjacents*

La route agit comme une césure entre les quartiers du Vélodrome/Voirets et du Pré-du-Camp. Lors de discussions sur les politiques sociales, il a notamment été relevé qu'il n'y avait que peu de jeunes du Vélodrome qui se rendaient dans les locaux du Locados, situés au sud de la route, à cause de l'obstacle symbolique et physique que représente cette route. Il en allait de même dans l'autre sens. Il apparaît donc comme urgent de lever cette barrière psychologique, en traitant la route comme un site permettant d'être facilement traversé.

Après de trop nombreuses années durant lesquelles la situation ne s'est pas améliorée, il est devenu primordial que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates interpelle fermement le Canton, afin que celui-ci prenne acte du caractère « espace-rue » de la route de Saint-Julien et qu'il fasse le nécessaire pour requalifier cet axe, de manière à ce que la population de Plan-les-Ouates puisse l'utiliser pleinement et en toute sécurité.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette résolution en l'acceptant.